

ACTUALITÉ

Le recueil de la parole de l'enfant : une collaboration Gendarmerie / Justice / CHU de Rennes

Publié le mardi 23 janvier 2018

Le recueil de la parole d'un mineur victime ou auteur d'infraction est un acte de procédure revêtant un caractère particulièrement sensible et souvent déterminant pour la suite des investigations. A Rennes, les enquêteurs sont formés grâce à une collaboration Gendarmerie – Parquet – CHU.



Au CHU de Rennes, les enfants victimes de violences ou auteurs d'infractions sont pris en charge dans une unité dédiée, fruit d'une collaboration entre le service de médecine légale, le groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine et le parquet de Rennes. Parce que « redire, c'est revivre le traumatisme », l'unité d'audition pour mineurs (UAM) permet d'éviter à l'enfant de répéter son histoire. Les enquêteurs, chargés de recueillir leurs témoignages, sont spécifiquement formés par médecins et psychologues.

EN SAVOIR PLUS

- > [Téléchargez le communiqué de presse](#)
- > [Consultez la page "Médecine légale et pénitentiaire"](#)

< PRÉCÉDENTE

TOUTES LES ACTUALITÉS

SUIVANTE >



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you. However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE